



statut autoentrepreneur et chômage

Par **yvest**, le **16/11/2011** à **17:38**

Bonjour,

je viens juste de créer mon autoentreprise pour pouvoir reprendre une activité professionnel. Cependant n'ayant pas pour l'instant de revenus fixes j'aimerais savoir si je peux rester inscrits en tant que chômeurs et toucher les indemnités.

Après un rendez-vous au pôle emploi je n'ai pas pu avoir une réponse claire sur ce point je peux apparemment rester indemnisé mais les indemnités seront recalculés en fonction de mes revenus.

Je suis un peu perdu dans tout ça si vous pouvez m'aider

Merci d'avance

Par **Assistant juridique**, le **23/08/2012** à **11:35**

Si l'auto-entrepreneur devient votre activité principale, vous pouvez demander à bénéficier de l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise sous forme de capital

Cette aide correspond à 45% de vos allocations chômage.

S'il s'agit d'une activité complémentaire à votre recherche d'emploi, vous continuerez à percevoir vos allocations diminuées de vos revenus d'auto-entrepreneur a(près abattement) et à condition que ces derniers n'excèdent pas 70% de votre ancien salaire.

Source : http://www.assistant-juridique.fr/chomeur_autoentrepreneur.jsp